



1^{er} projet de règlement (Zonage)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE NORTH HATLEY**

RÈGLEMENT N° 2016-597

**amendant le règlement de zonage n° 01-432
de la Municipalité du Village de North Hatley**

À une séance ordinaire du Conseil municipal du Village de North Hatley tenue à l'hôtel de ville, le 12 septembre 2016, conformément à la loi, et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) Mesdames Pauline Farrugia, Marcella Davis Gerrish, Messieurs Guy Veillette, Claude Villeneuve, Normand Jolicoeur, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michael Page.

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le règlement de zonage n° 01-432 et que celui-ci est toujours en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité à le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE des modifications permettraient l'autorisation d'habitations dans la zone commerciale Rb-7 et Rb-8;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement afin d'ajouter pour les zones Rb-7 et Rb-8 l'usage institution au groupe communautaire (référence 4.4 Groupe communautaire, C Institution) ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

À CES CAUSES, QU'il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :



1^{er} projet de règlement (Zonage)

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.8 intitulé « usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié au paragraphe c) par :

- l'ajout d'un « X » à la ligne C Institution au groupe 4.4 pour les zones « Rb-7 et Rb-8 »;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Michael Page
Maire

Daniel Décary
Directeur général